



DEMANDE DE RENTE-PONT AVS 2022

Département :

Service : Secteur :

A remplir par le membre du personnel

Nom : Sexe :
 Prénom : Date de naissance :
 N° de matricule : Fonction :
 Traitement de base annuel : Taux d'activité :

Formalisation de la demande

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de l'ensemble des informations qui m'ont été communiquées et vous confirme souhaiter bénéficier de la rente-pont AVS à hauteur de %, à dater du sur une durée de mois.

En cas de rente-pont AVS partielle : Je conserverai un taux d'activité de %.

Au moment de mon départ, je remplis les conditions suivantes pour bénéficier de la rente-pont AVS.

- J'aurai 58 ans ou plus en 2022, 10 ans d'activité au sein de l'administration cantonale ou d'une entité dont les membres du personnel sont régis par la loi B 5 05, à plus de 6 mois de l'âge donnant droit à la rente de vieillesse ordinaire **et j'accomplis l'une des activités à pénibilité physique** listées dans l'annexe du règlement B 5 22.05.
- J'aurai 60 ans ou plus en 2022, 10 ans d'activité au sein de l'administration cantonale ou d'une entité dont les membres du personnel sont régis par la loi B 5 05, à plus de 6 mois de l'âge donnant droit à la rente de vieillesse ordinaire **et** je suis dans la situation suivante :
 - Au cours de ma carrière, je n'ai jamais exercé l'une des activités à pénibilité physique listées dans l'annexe du règlement B 5 22.05.
 - Je n'accomplis pas l'une des activités à pénibilité physique listées dans l'annexe du règlement B 5 22.05, mais j'ai exercé l'une de ces activités au cours de ma carrière au sein de l'administration cantonale ou d'une institution assimilée.

Au cas où j'ai travaillé dans une institution dont les membres du personnel sont régis par la loi B 5 05, avant les 10 dernières années précédant la prise de retraite anticipée, je complète la rubrique ci-dessous et je fournis les justificatifs écrits au service des ressources humaines.

du au Fonction
 du au Fonction
 du au Fonction

Je m'engage à ne plus occuper de fonction permanente au sein de l'Etat de Genève ou d'une institution publique dont les rapports de service sont régis par la loi B 5 05.

J'ai pris note que, dès lors que je bénéficierai d'une rente-pont AVS, je devrai annoncer toute activité rémunérée à la direction paies et assurances de l'office du personnel de l'Etat. Ma rente pourrait être réduite en fonction de la rétribution reçue tout au long de la période d'occupation.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Date Signature

A remplir par la hiérarchie et le service des ressources humaines

La demande est acceptée.

Date de fin des rapports de service :

Taux moyen d'assurance reconnu par la CPEG :%

Taux de rente-pont AVS (calculé sur la base du taux ci-dessus) :%

En cas de réduction de taux d'activité :

- Réduction du taux d'activité de :%

- Taux résiduel subsistant :%

En cas de prise en compte du critère de pénibilité physique :

- Le service des ressources humaines confirme que le critère de pénibilité est retenu dans la fonction que le collaborateur exerce actuellement ou qu'il exercé au cours de sa carrière.

La demande est refusée.

Hiérarchie : Mme/M.

Date

Signature

Service des ressources humaines : Mme/M.

Date

Signature